

DEPARTEMENT  
DU RHONE

DE LA COMMUNE D'YZERON  
Séance du 6 février 2023

NOMBRE DE MEMBRES		
AFFERENTS AU CONSEIL MUNICIPAL 15	EN EXERCICE 15	QUI ONT PRIS PART A LA DELIBERATION 13

DATE DE LA CONVOCATION : 02 février 2023
---

L'an deux mil vingt-trois et le six février à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en Mairie, sous la présidence de Madame NELIAS Agnès,

Étaient présents : NELIAS Agnès, AIGLON Olivier, BARNOUD Frédérique, DAVIRON RADIX Jocelyne, RULLIAT Christian, CAFFIER Fabien, FOURDIN Fabrice, LHOPITAL Guy, BELTRAN Yves, DURAND Pierre.

Étaient absents : DEJOUR Valérie (pouvoir à DURAND Pierre), RECOLLON Chantal (pouvoir à CAFFIER Fabien), CHABRAN Fanny (pouvoir à BARNOUD Frédérique), GLEREAN Thibault, BLUM Virginie

Secrétaire de séance : AIGLON Olivier

D/2023-017

Objet de la délibération : Rénovation énergétique de la mairie : demande de subvention auprès de la Région au titre du bonus ruralité

Madame la Maire rappelle que la Mairie est un bâtiment ancien situé au cœur du village d'YZERON. Elle est composée d'un rdc occupé par l'accueil, l'agence postale, la salle du Conseil Municipal et une salle d'activités (Salle Bryon). Le R+1 est essentiellement constitué de bureaux et de salles de réunion. Le R+2 est actuellement à l'état de grenier et nécessite une reprise complète. L'ensemble du bâtiment repose sur des caves voutées.

Depuis 2021, la totalité du bâtiment est désormais reliée au réseau de chaleur du centre (chaufferie bois communale).

La commune d'Yzeron est investie dans le domaine de la transition énergétique. Des actions concrètes ont été lancées et les questions environnementales sont maintenant au cœur de son action. C'est pourquoi elle a souhaité faire réaliser un audit énergétique du bâtiment.

Après consultation, c'est le bureau d'études ERMEL ENERGIE qui a été retenu. L'étude menée a mis en évidence une opération de rénovation énergétique qui répondrait à 3 objectifs :

- Isoler le bâtiment pour améliorer ses performances énergétiques et baisser ses émissions de gaz à effet de serre
- Améliorer le confort d'usage
- Réhabiliter le grenier en un espace utilisable (bureau, espace de co-working, ...)

Le montant total estimatif de l'opération s'élève à 67 526.97 € HT, soit 79 583.86 € TTC. L'opération est éligible au « bonus ruralité » de la Région Auvergne Rhône Alpes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 13 voix POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION,

SOLLICITE une subvention au titre du bonus ruralité de la Région Auvergne Rhône Alpes pour cette opération,

DIT que les crédits nécessaires à la réalisation du projet seront portés aux budgets primitifs,

AUTORISE Madame la Maire à la signature de tout document afférent à la présente décision.

CHARGE Madame la Maire de l'exécution de la présente décision.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus

Olivier AIGLON Secrétaire		Agnès NELIAS Madame la Maire	
------------------------------	---	---------------------------------	---

Acte rendu exécutoire

Après dépôt en Préfecture le : - 7 MARS 2023

Publication ou notification du : - 7 MARS 2023

Publication site internet le : - 7 MARS 2023

Affichage liste des délibérations le : 09/02/2023